



Mutuelle Santé
EIFFAGE ÉNERGIE



Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière

au 31/12/2022



Table des matières

Table des matières	2
Introduction	4
Synthèse.....	5
A. Activité et résultats.....	6
A.1 Activité et résultats	6
A.2 Résultats de souscription.....	8
A.3 Résultats des investissements	9
A.4 Résultats des autres activités.....	11
A.5 Autres informations	11
B. Système de gouvernance.....	12
B.1 Informations générales.....	12
B.2 Exigences en matière de compétences et d'honorabilité.....	16
B.2.1 Le processus d'évaluation de la compétence	16
B.2.2 Le processus de l'évaluation de l'honorabilité	17
B.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA).....	18
B.4 Système de contrôle interne.....	20
B.5 Fonction d'audit interne	21
B.6 Fonction actuarielle	21
B.7 Sous-traitance	22
B.8 Autres informations	22
C. Profil de risque	23
C.1 Risque de souscription	23
C.2 Risque de marché.....	24
C.3 Risque de crédit	24
C.4 Risque de liquidité.....	24
C.5 Risque opérationnel.....	25
C.6 Sensibilité aux risques.....	25
C.7 Autres informations	25
D. Valorisation à des fins de solvabilité.....	26
D.1 Actifs	26



D.2	Provisions techniques	27
D.3	Autres passifs	28
D.4	Méthodes de valorisation alternatives	29
D.5	Autres informations	29
E.	Gestion du capital	30
E.1	Fonds propres	30
E.2	Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis.....	30
E.3	Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis	31
E.4	Différences entre la formule standard et tout le modèle interne utilisé	31
E.5	Non-respect du minimum de solvabilité requis et non-respect du capital de solvabilité requis	31
E.6	Autres informations	31
F.	Annexes (en k€).....	32
F.1	S.02.01.02.....	32
F.2	S.17.01.02.....	35
F.3	S.19.01.21.....	36
F.4	S.23.01.01.....	37
F.5	S.25.01.21.....	38
F.6	S.28.01.01.....	39
G.	Lexique	40



Introduction

Pourquoi un rapport narratif public ?

Afin de démontrer leur capacité à maîtriser leurs risques, les organismes d'assurance sont amenés, depuis le 1^{er} janvier 2016, à tenir annuellement à disposition du public un rapport narratif dénommé le « Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière » ou le SFCR (Solvency and Financial Condition Report).

Le but de ce rapport est double :

- D'une part il permet de garantir la capacité des organismes d'assurance à respecter leurs engagements vis-à-vis des assurés et donc d'assurer à ces derniers qu'ils n'encourent aucun risque au niveau de leur solvabilité sur le court et moyen terme.
- D'autre part, la communication publique permet aux assurés d'effectuer une comparaison entre les différents acteurs du marché assurantiel.

Sur quels éléments peut-on faire une comparaison entre les acteurs du marché ?

Afin de répondre aux objectifs précités, le rapport présente notamment, la performance, le système de gouvernance, le profil de risque, la valorisation et la gestion de capital de l'organisme concerné ainsi que son ratio de solvabilité.

Qu'est-ce qu'un ratio de solvabilité ?

Le ratio de solvabilité est un indicateur défini au niveau Européen visant à s'assurer que les organismes d'assurance disposent de la richesse nécessaire pour couvrir leur capital de solvabilité requis (Capital Solvency Requirement - SCR). Le SCR peut être vulgarisé comme un risque bicentenaire.

Dans ce cadre, le présent rapport validé au Conseil d'Administration du 11/03/2023 vous est présenté.

Bonne lecture !



Synthèse

L'année 2022 a été marquée par une forte hausse des taux d'actualisation et un contexte inflationniste. Malgré ce contexte, au titre de l'exercice 2022, la Mutuelle Santé Eiffage Energie possède toujours un ratio de solvabilité très solide de 321% soit toujours plus de trois fois supérieur à l'exigence réglementaire mais a connu une baisse de son ratio de solvabilité de 5 points par rapport à l'année dernière.

Le profil de risque de la Mutuelle, soit le montant des capitaux réglementaires requis, a diminué par rapport au dernier exercice (3 357 k€ en 2022 contre 3 461 k€ en 2021). Cela s'explique par une diminution des expositions sur les différents modules de risques.

Par ailleurs, les Fonds Propres économiques de la Mutuelle ont également diminué passant de 10 781 k€ en 2022 contre 11 304 k€ en 2021. Cela s'explique par le résultat négatif de l'année, la constitution de moins-values latentes et la comptabilisation d'un Best Estimate de cotisations.

Malgré le contexte économique, la Mutuelle Santé Eiffage Energie continue de satisfaire pleinement aux exigences réglementaires.



A. Activité et résultats

A.1 Activité et résultats

La Mutuelle Santé Eiffage Energie est la Mutuelle du personnel des entreprises composant le **groupe Eiffage Énergie**.

C'est un organisme Mutualiste à **but non lucratif** dont le fonctionnement repose sur un principe démocratique **d'égalité entre les adhérents**.

Les dirigeants sont **des membres élus** siégeant au Conseil d'Administration de la Mutuelle. Celui-ci a pour rôle de définir des orientations en termes de garanties et de cotisations afin de veiller au bon fonctionnement de l'organisme.

Peuvent adhérer à la Mutuelle **les salariés** et, sous certaines conditions prévues dans le règlement Mutualiste, les anciens salariés de la Société Eiffage Énergie ou d'une des filiales de cette société.

Nom et forme juridique

La Mutuelle Santé Eiffage Energie - **la Plaine Saint-Denis (93213), 117 rue du Landy**
Affiliée à la **Fédération Nationale de la Mutualité Française (FNMF)**
Soumise aux dispositions du **Livre II du Code de la Mutualité**
Numéro SIREN : **391 526 225**
Legal Entity Identifier (LEI) : **9695000KP0UW60DOFA31**
Agréments : **Branches 1 et 2 (Maladie et Accidents)**

À l'heure actuelle, la Mutuelle ne dispose d'aucun système de réassurance et exerce uniquement son activité en France.

Nom et coordonnées de l'autorité de contrôle et de l'auditeur externe

Autorité de contrôle : **Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)**
Contact : <https://acpr.banque-france.fr/moved-lacp/contactez-nous.html>.

Adresse de l'Autorité de Contrôle : 4 Place de Budapest CS 92459, 75436 Paris

Auditeur externe : **Audit et Conseil Union.**

Adresse : 17 bis rue Joseph de Maistre 75876 Paris

Mail : www.groupe-conseil-union.fr.



Lignes d'activité importantes

Un seul contrat « **complémentaire santé** » collectif obligatoire est souscrit par Eiffage Energie au bénéfice de ses salariés. L'assurance santé proposée intervient en complément du régime de base (régime obligatoire).

Le contrat proposé s'adresse aux **adhérents actifs et retraités**.

Pour les actifs, il s'agit d'une **adhésion obligatoire**, les personnes externes (non anciennement salarié) n'ont pas la possibilité de bénéficier des garanties proposées. Les inactifs sont maintenus adhérents s'ils le souhaitent.

Au 31/12/2022, la Mutuelle compte 9 979 assurés et 20 943 personnes protégées (9 938 assurés en 2021).

Les tarifs appliqués dépendent de la structure familiale des adhérents et s'articulent en quatre catégories :

- Adhérent seul,
- Couple,
- Famille,
- Adhérent seul + enfant(s)

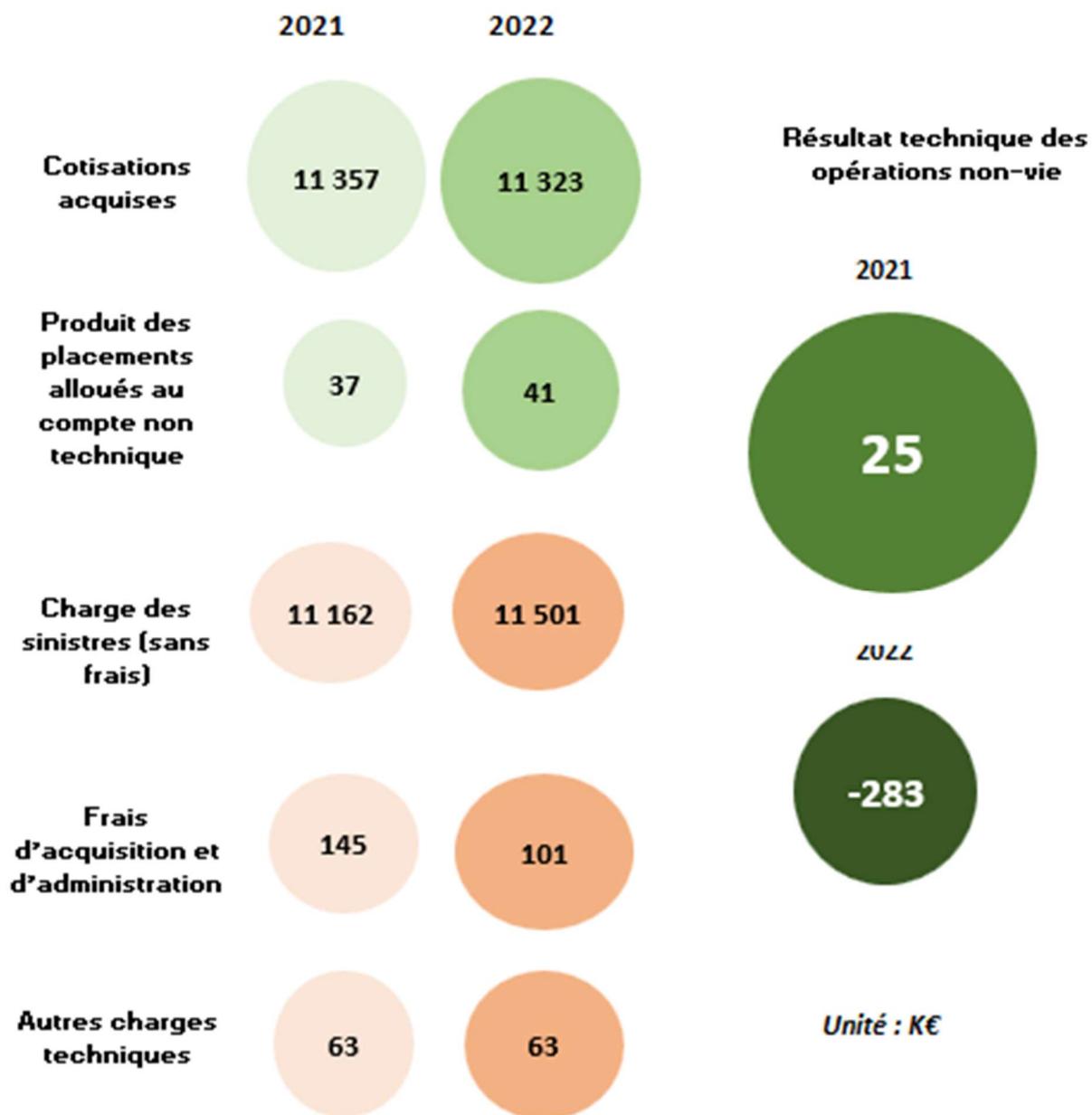
Faits importants

Le résultat de l'année 2022 s'est surtout trouvé marqué par les évènements suivants :

- La hausse des prestations et la baisse des cotisations acquises entraînent un résultat technique des opérations non-vie de – 282,7 k€,
- La hausse légère du résultat financier (+ 11 k€,) grâce à l'augmentation du produit des placements.



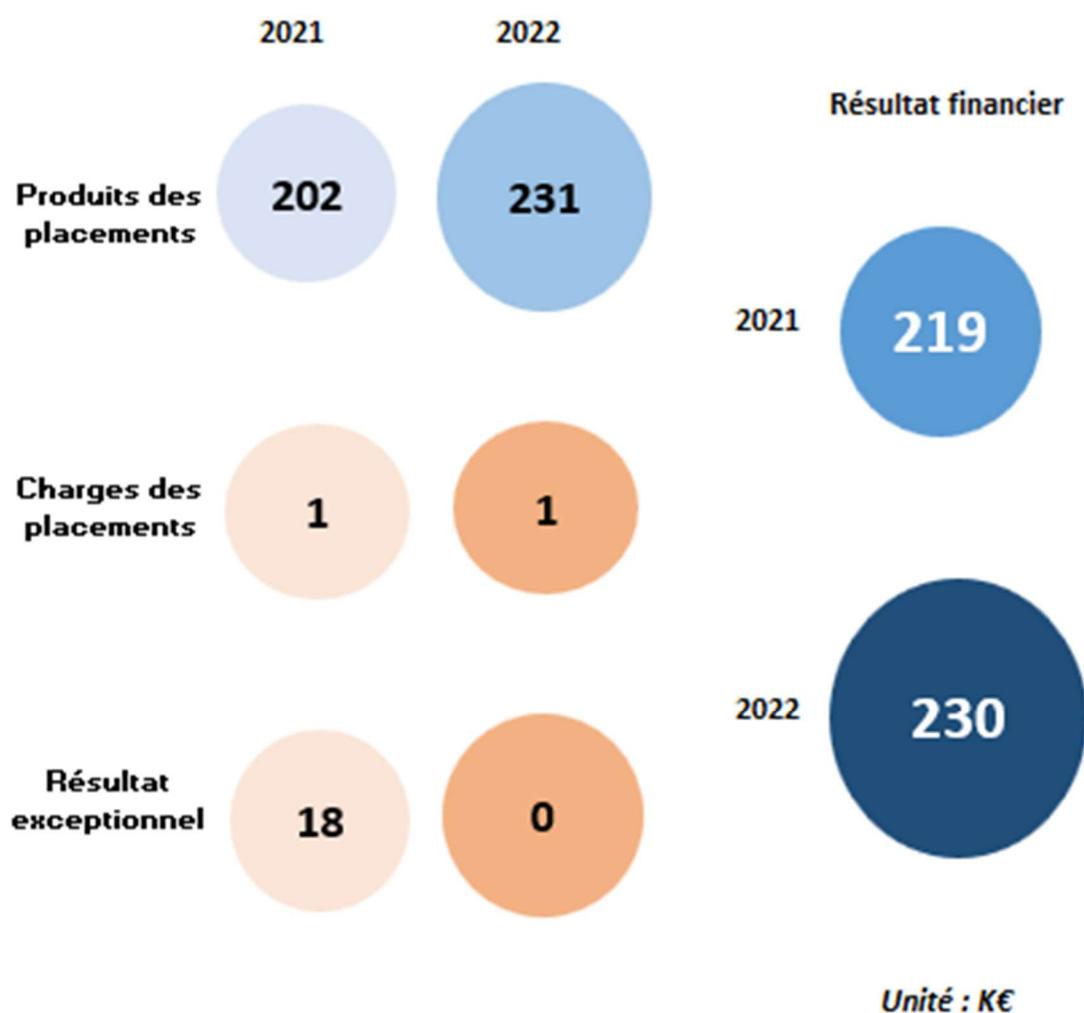
A.2 Résultats de souscription



Entre les exercices 2021 et 2022, le résultat de la Mutuelle a diminué de 307 k€. Cette diminution résulte de la baisse des cotisations et de l'augmentation des prestations mais surtout de l'évolution de la charge des provisions. Une reprise avait été réalisée l'année dernière.



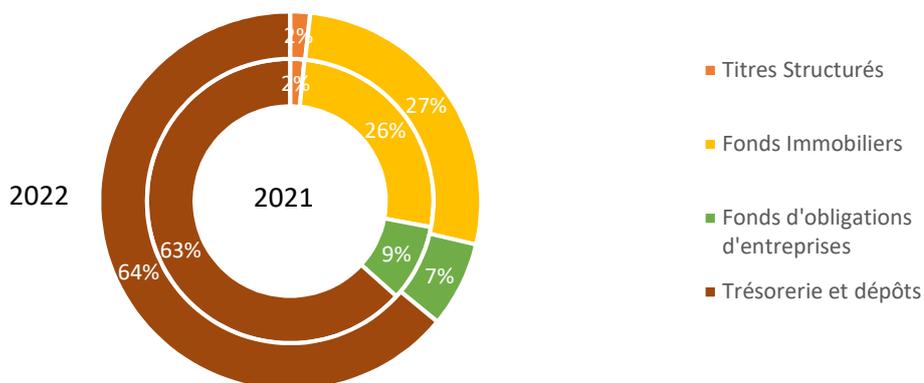
A.3 Résultats des investissements



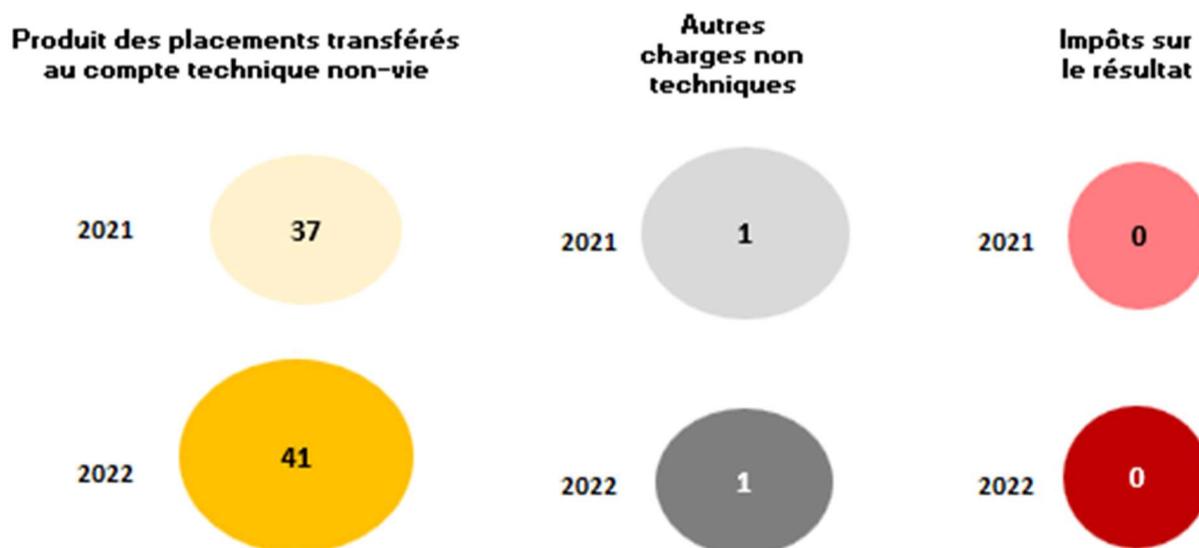
Entre les deux derniers exercices, le résultat financier de la Mutuelle augmente légèrement (+11 k€).



Evolution de l'allocation d'actifs entre 2021 et 2022



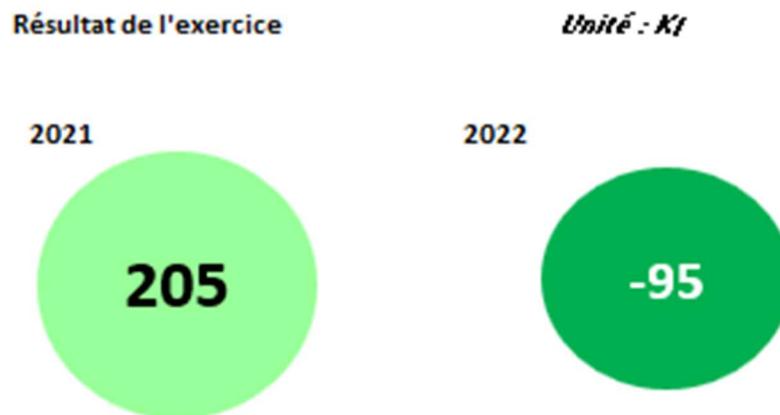
Concernant les autres éléments du résultat, les produits des placements connaissent une augmentation par rapport à 2021 tandis que les autres charges non techniques et les impôts n'évoluent pas :



Unité : K€



Au 31/12/2022, le résultat de l'exercice a diminué de de 300 k€ par rapport à l'exercice précédent :



A.4 Résultats des autres activités

La Mutuelle ne dispose d'aucune autre source importante de revenus ou de dépenses sur la période de planification de son activité autre que les revenus et dépenses d'investissement.

A.5 Autres informations

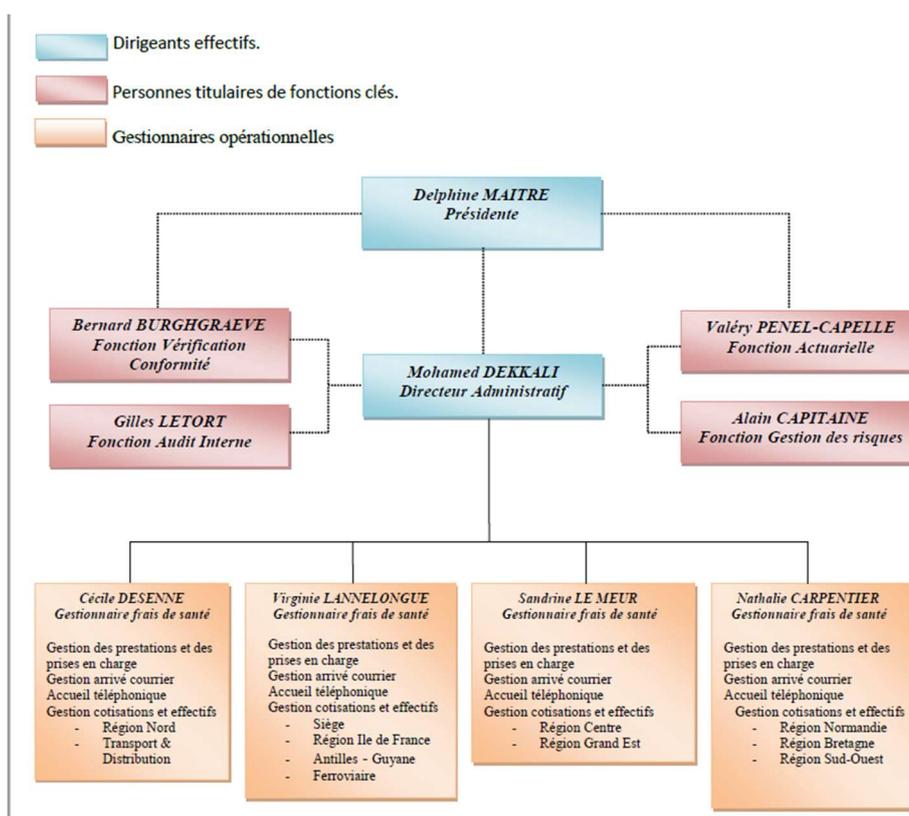
Il n'existe pas d'autre information importante concernant les activités et les résultats autre que celles précitées.



B. Système de gouvernance

B.1 Informations générales

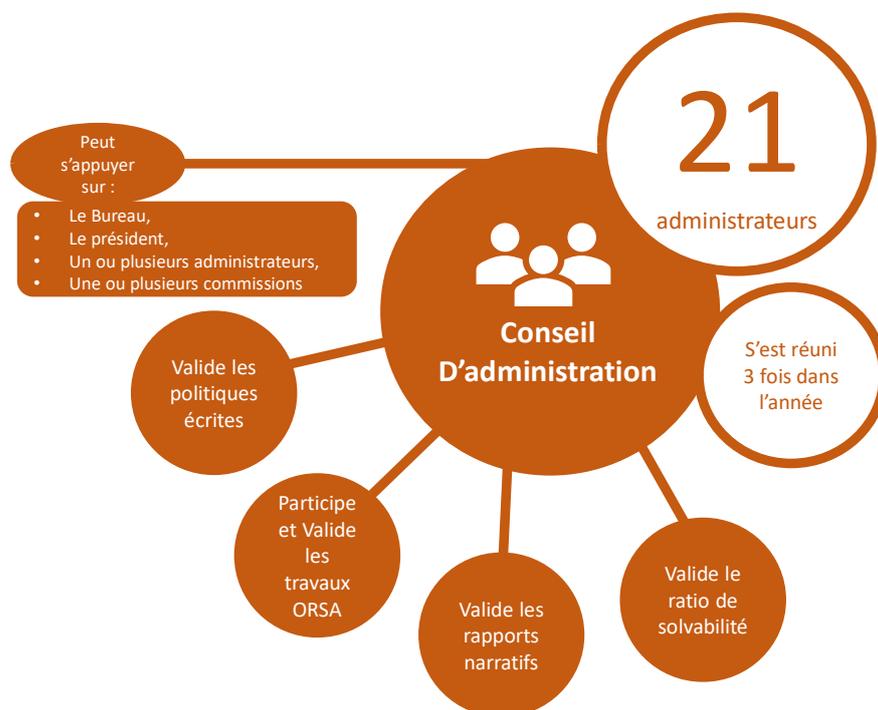
La directive Solvabilité 2 a requis des organismes d'assurance un renforcement de leur système de gouvernance :



L'assemblée générale



Le Conseil d'Administration



Le Président du Conseil d'Administration

Le Président du Conseil d'Administration organise et dirige les travaux du Conseil d'Administration dont il rend compte à l'Assemblée Générale.

Il informe, le cas échéant, le Conseil d'Administration des procédures engagées en application des articles L.510-8 et L.510-10 du code de la mutualité.

Il s'assure en particulier que les administrateurs sont en mesure de remplir les attributions qui leur sont confiées. De plus, il donne avis aux commissaires aux comptes de toutes les conventions autorisées et engage les dépenses.

Les Dirigeants effectifs

Les Dirigeants effectifs sont le président du Conseil d'Administration et le Directeur administratif. Ils participent au quotidien aux questions relatives à Solvabilité 2 notamment.

Les Dirigeants effectifs prennent des mesures dès lors que des sujets importants leur sont remontés et en informent le Conseil d'Administration le cas échéant.



Le Directeur administratif

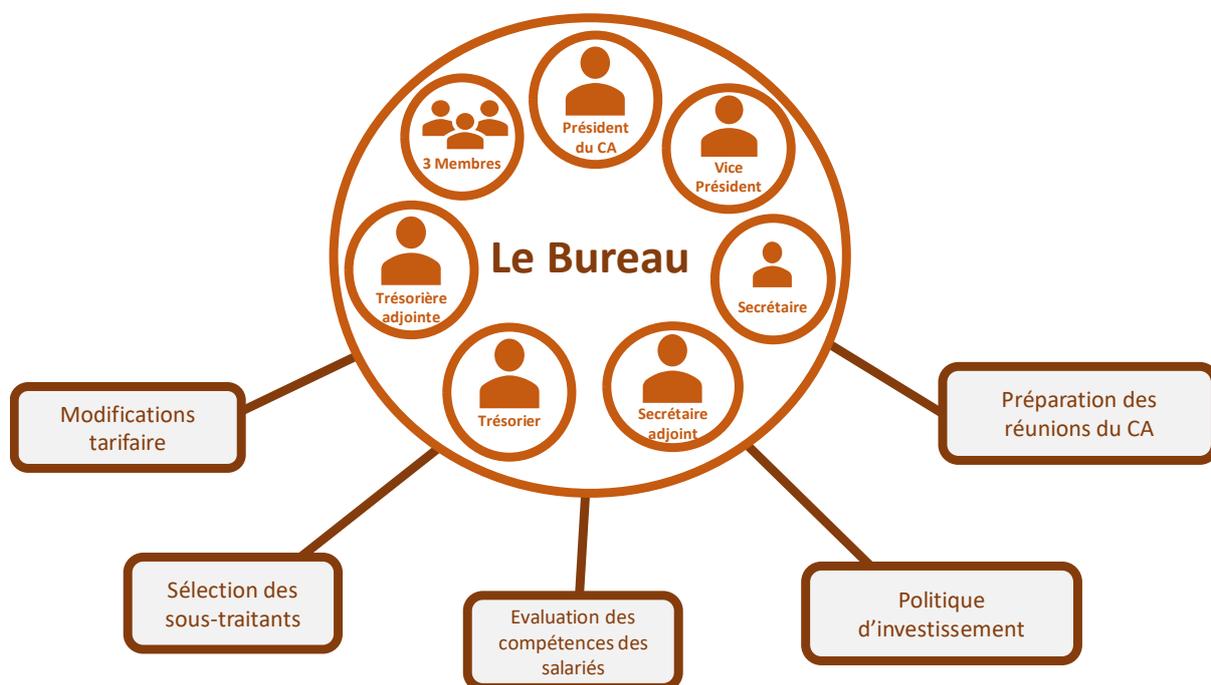
Il participe à la clôture comptable et est en lien avec les fonctions clés. Il valide au préalable l'ensemble des travaux présentés et/ou soumis à approbation du Conseil d'Administration notamment sur les sujets relatifs à Solvabilité 2.

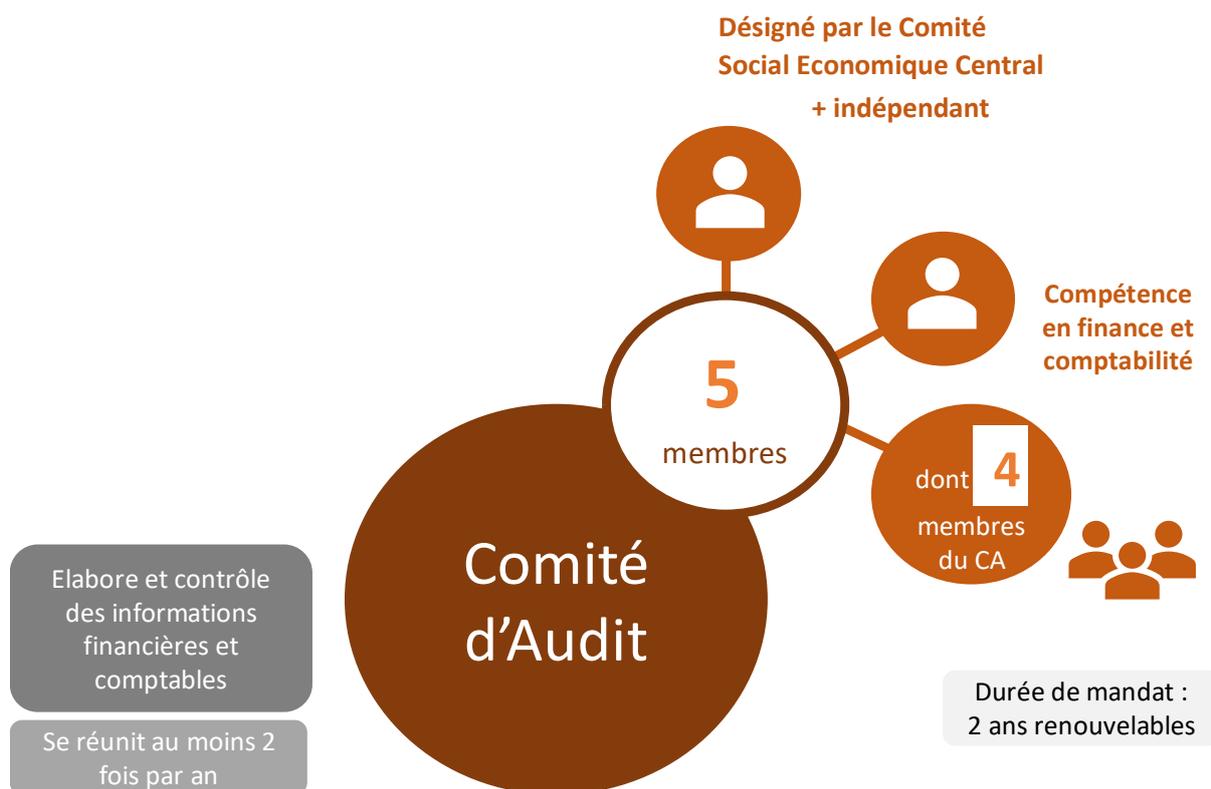
Les fonctions clés

Quatre fonctions clés sont nommées au sein de l'organisme :



Le Bureau





Pratique et politique de rémunération

Concernant les pratiques de rémunération, la MSEE met à jour et fait valider par le Conseil d'administration sa politique de rémunération au minimum une fois par an.

Cette politique a pour objectif d'établir un cadre pour l'ensemble des critères et des procédures de mise en place et d'évolution des rémunérations considérées. Par ailleurs, ce document vise à s'assurer que les attributions de rémunération décidées sont en accord avec sa stratégie de gestion des risques et ne mettent pas en péril sa pérennité.

Rémunération des collaborateurs :

Le système de rémunération répond à un principe d'équité interne pour l'ensemble du personnel de la Mutuelle Santé Eiffage Energie basée sur les principes d'Eiffage Energie Systèmes.

La rémunération touchée par les collaborateurs de la Mutuelle est uniquement composée d'un montant fixe.

Rémunération des Membres du Conseil d'Administration :

Les administrateurs ne perçoivent pas de rémunération au titre de leur mandat et implication dans la vie de la Mutuelle Santé Eiffage Energie. En particulier, aucun jeton de présence n'est attribué aux administrateurs participants aux séances de conseil d'Administration. En revanche, les frais de déplacement sont remboursés au taux réel sur présentation de justificatif.



Rémunération des fonctions clés et membres du comité d'audit :

Il n'existe pas de disposition spécifique en matière de rémunération relative aux missions. En revanche, les frais de déplacement sont remboursés au taux réel sur présentation de justificatif.

Rémunération des Dirigeants effectifs :

Le Président ne perçoit pas de rémunération au titre de ses mandats et implication dans la vie de la MSEE.

Le Directeur est détaché d'Eiffage Energie Systèmes.

Cohérence de la procédure de rémunération avec la stratégie de gestion des risques

Dans la procédure de rémunération de la Mutuelle Santé Eiffage Energie, il n'existe pas de composante variable propre au travail du collaborateur. De ce fait il n'existe pas d'ajustement de la rémunération liée à une éventuelle prise de risque et qui pourrait contraindre et/ou mettre en danger les intérêts de la Mutuelle.

La procédure telle qu'établie assure donc une gestion saine et efficace des risques et n'encourage pas la prise de risques au-delà des limites de tolérance au risque de l'organisme d'assurance.

B.2 Exigences en matière de compétences et d'honorabilité

Afin de s'assurer de la compétence et de l'honorabilité des personnes occupant des postes importants ou clés, la MSEE a mis en place un système de contrôle et défini une politique écrite décrivant les procédures de contrôle et explicitant les personnes concernées.

Le suivi de cette politique est assuré par la fonction de gestion des risques.

Une distinction entre les compétences collectives et individuelles est effectuée par la MSEE.

Si une exigence de compétence et d'honorabilité collective est demandée aux membres du Conseil d'Administration, une exigence de compétence individuelle est demandée aux principales personnes qui organisent le système de gouvernance à savoir les Dirigeants effectifs, incarnés par la Présidente du Conseil d'Administration, le Directeur et les fonctions clés.

B.2.1 Le processus d'évaluation de la compétence

Les compétences individuelles

L'évaluation des compétences des salariés est effectuée par le Bureau et repose sur :

- Appréciation de la compétence à partir de la formation et de l'expérience,
- Appréciation de la compétence en raison de l'expérience acquise lorsque des mandats ont été antérieurement exercés,
- Appréciation de la compétence de façon proportionnée aux attributions notamment celles exercées en tant que Président du Conseil d'Administration ou de responsable d'une des fonctions clés,
- Appréciation de la compétence des nouveaux membres en tenant compte des formations tout au long du mandat,
- Appréciation de la compétence de façon proportionnée en tenant compte de l'accompagnement par des experts.



De plus, pour les Dirigeants Effectifs, les compétences exigibles sont des compétences d'ordre managériales et des connaissances générales sur le marché de l'assurance et de son environnement, les stratégies d'entreprise et modèle économique, les systèmes de gouvernance, l'analyse financière et actuarielle ainsi que le cadre et les dispositions réglementaires.

Pour les fonctions clés, les compétences exigibles par spécialité sont définies comme suit :

- *La fonction actuarielle* doit être compétente pour comprendre la logique et les méthodes de provisionnement au travers de la gestion directe, pour émettre un avis sur la politique de souscription et pour contribuer à la mise en œuvre du système de gestion.
- *La fonction de gestion des risques* doit être compétente pour gérer les risques relatifs à la souscription, le provisionnement, la gestion actif-passif, les investissements, la gestion du risque de liquidité et de concentration, la gestion du risque opérationnel et les techniques d'atténuation du risque.
- *La fonction de vérification de la conformité* doit être compétente pour assurer un suivi global de la documentation contractuelle ou réglementaire afin d'identifier et d'évaluer les risques légaux inhérents à la Mutuelle, en vue de satisfaire la réglementation en vigueur.
- *La fonction d'audit interne* est compétente pour établir, mettre en œuvre et garder opérationnel un plan d'audit, détaillant les travaux d'audit afin de s'assurer du respect des procédures de la Mutuelle. La fonction doit également être compétente pour comprendre, tester et émettre un avis sur les divers travaux conduits par la Mutuelle Santé Eiffage Énergie.

Les compétences collectives

La MSEE s'assure que les membres du Conseil d'Administration disposent collectivement de la compétence et de l'expérience nécessaires mentionnées à l'article L114-21 du code de la mutualité à travers un processus d'auto-évaluation pour lequel chaque administrateur est invité à s'attribuer une notation sur une grille d'autoévaluation individuelle.

Chaque administrateur s'engage à s'attribuer une notation honnête et juste par rapport à sa compétence dans chaque domaine. Cette notation est contrôlée par les Dirigeants effectifs et est susceptible d'être vérifiée par les autorités de contrôle prudentielles au travers d'interviews.

B.2.2 Le processus de l'évaluation de l'honorabilité

Lorsqu'une personne occupe ou souhaite occuper l'une des fonctions précitées dans le paragraphe précédent, la MSEE veille à évaluer l'honorabilité de la personne en s'assurant que la personne a une réputation et une intégrité de bon niveau.

De plus, la Mutuelle évalue l'honorabilité au travers des réponses faites dans le questionnaire présent dans le formulaire de nomination ou de renouvellement de Dirigeant effectif ou de responsable d'une fonction clé proposé par l'ACPR. Dans ce questionnaire, plusieurs types questions ou de demandes de déclaration d'informations permettent en effet de vérifier l'honorabilité de la personne.

Le questionnaire doit être rempli dès lors qu'une personne aspire à intégrer les Dirigeants effectifs, le Conseil d'Administration et les fonctions clés où dans le cadre d'une évaluation de l'honorabilité de ces derniers. Ce questionnaire est revu par le Bureau.



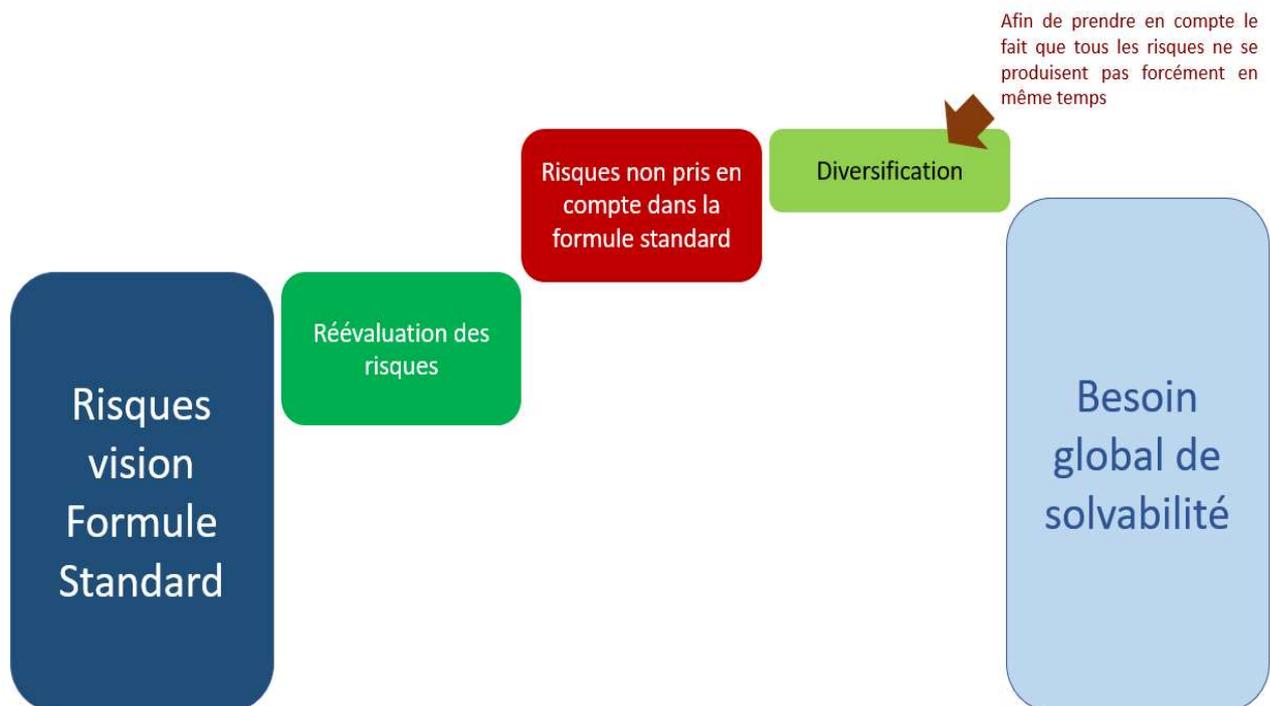
B.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA)



Processus d'identification des risques de la Mutuelle

Les principaux risques sont déterminés à l'aide de la formule standard délivrée par l'EIOPA¹. Toutefois, l'impact des risques répertoriés dans cette formule n'étant pas toujours adapté, une cartographie des risques basée sur des entretiens menés avec les opérationnels est effectuée afin de déterminer les risques propres.

L'ensemble de ces travaux permet le calcul du Besoin Global de Solvabilité :



Les travaux de l'ORSA et la cartographie sont mis à jour annuellement par la fonction gestion des risques et le Directeur Administratif.

L'ORSA a été réalisé au cours du second semestre 2022.

¹ L'EIOPA (Autorité Européenne des Assurances et des Pensions Professionnelles) est un organe consultatif auprès du Parlement Européen qui émet ses observations et ses recommandations sur l'évolution de la législation appliquée.



Dans ce cadre, divers tests de sensibilités techniques (dérive du ratio de sinistralité ou du chiffre d'affaires) ainsi que des tests de sensibilité financière (scénario de choc sur les marchés financiers) ont été effectués.

Ces derniers ont permis de conforter la Mutuelle dans sa stabilité en termes de solvabilité face à des évènements extrêmes et le respect de son appétence au risque, largement au-dessus des exigences réglementaires.

Définition d'une stratégie de gestion des risques pertinente ne mettant pas en péril la Mutuelle

La stratégie mise en place permet de définir le cadre accepté pour la gestion de ses risques, son appétence au risque. Elle est formalisée comme une exigence en capital pour un risque décennal à respecter.

Définir et vérifier les limites de prise de risques pertinentes

Dans la politique écrite d'investissement, aucune limite particulière n'est définie hormis une limite de 15 % des investissements globaux pour les investissements sans capitaux garantis.

Les principes de prudence suivants sont appliqués :

- Surveillance régulière des placements et comptes courants afin d'éviter un éventuel risque de concentration auprès d'un même émetteur.
- Définition d'un seuil minimal de trésorerie afin d'atténuer le risque de liquidité,
- Investissements dans des placements sûrs et liquides

La surveillance du portefeuille est effectuée par le Directeur et le Trésorier et s'appuie sur les résultats d'analyses mensuelles, des tableaux de suivi des prestations et des indicateurs de performance.

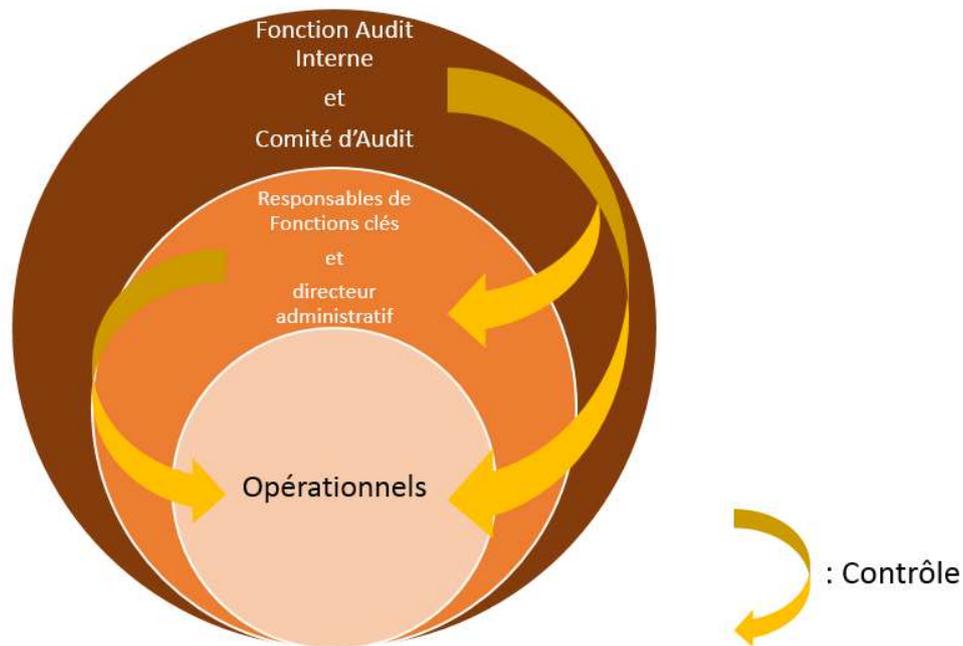
Pour le risque de crédit, les notations délivrées par les agences de notations sur le principe de la seconde meilleure notation donnée sont utilisées.



B.4 Système de contrôle interne

Le système de contrôle interne assure le respect permanent des normes et obligations internes.

Organisation du système de contrôle interne



La fonction de vérification de la conformité : son rôle et ses outils

La fonction de vérification de la conformité couvre toutes les lignes d'activités et tous les contextes réglementaires, législatifs et jurisprudentiels.

Du fait de son large spectre de ses missions, elle délègue certains de ses travaux :

	Vérification de la conformité			
Domaine	Conformité opérationnelle et travaux relatifs à la CNIL	Relations avec l'ACPR et exigences prudentielles	Droit comptable	Droit du personnel
Responsable	Fonction de vérification de la conformité	Directeur	Expert-comptable	Responsables RH du Groupe Eiffage
Suivi	Suivi annuel avec le Directeur	Suivi annuel auprès du Conseil d'Administration	Remontée annuelle auprès de la fonction de vérification de la conformité	Suivi annuel avec le Vice-Président

La fonction de vérification de la conformité a présenté une synthèse de ses travaux aux dirigeants effectifs ainsi qu'un suivi de la mise en œuvre de la politique de conformité. Aucun point structurant n'a été souligné.



B.5 Fonction d'audit interne

La politique d'audit interne validée annuellement par le Conseil d'Administration définit le périmètre d'action de la fonction clé.

La fonction d'Audit Interne juge efficace la manière dont les directions opérationnelles et fonctionnelles clés exercent leurs fonctions en matière de contrôle des risques et de pilotage de leurs activités.

Vision indépendante et objective



Les services opérationnels et fonctionnels audités ont mis à disposition de la fonction d'Audit Interne l'ensemble des informations, documents, locaux, biens et personnes en lien avec la mission d'audit.

L'ensemble des résultats des audits est détaillé et suivi au travers d'un plan d'action communiqué au Conseil d'Administration.

B.6 Fonction actuarielle

La Fonction actuarielle a étudié dans le cadre de son rapport annuel plusieurs sujets et a présenté ses conclusions au Conseil d'Administration au mois de novembre.

Vision indépendante et objective

Sujet	Conclusion
Provisions techniques	Méthodologie et calculs pertinents ✓
Qualité des données	Données jugées fiables ✓
Souscription	Politique tarifaire adaptée Indicateurs cohérents avec le marché Equilibre technique ✓
Réassurance	Non nécessaire à la vue du niveau de solvabilité ✓



En accord avec le périmètre de ses travaux, le responsable de la fonction actuarielle s'est fait aider dans sa tâche par un cabinet de conseil.

B.7 Sous-traitance

Le processus de sous-traitance est engrangé par la mise en place d'appels et de consultation d'offres conformément à la politique écrite y afférente qui instaure un cadre au processus de sous-traitance.

La politique est mise à jour annuellement et les opérations sous-traitées sont contrôlées à travers des audits non prévus par le plan le cas échéant.

Au cours de l'année, les travaux de la fonction actuarielle ont été sous-traités auprès d'un cabinet de conseil en actuariat situé à Paris.

B.8 Autres informations

Il n'y a pas eu de transactions importantes conclues durant la période de référence avec des actionnaires, des personnes exerçant une influence notable sur l'entreprise ou des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle.

Aucune autre information pertinente autre que celles précitées concernant son système de gouvernance n'a été recensée.



C. Profil de risque

Sauf mention contraire, l'ensemble des risques présentés dans cette partie est quantifié à l'aide de la formule standard. Cette dernière permet de mesurer l'exigence en capital résultant d'un risque ayant une probabilité assez faible d'occurrence (1 fois tous les 200 ans).

C.1 Risque de souscription

Le risque de souscription est relatif au portefeuille de l'organisme au 31/12/2022. Les évolutions entre les deux derniers exercices sont marginales avec une évolution globale de 0,3%. Le portefeuille reste donc sensiblement stable.

En tant qu'acteur Mutualiste dont les opérations se limitent à la Santé Non Similaire à la vie, la Mutuelle assume, conformément à la Directive Solvabilité 2, les risques suivants :

- Risque de primes et de réserve santé non-vie,
- Risque de rachat en santé non-vie,
- Risque catastrophe santé.

Exposition au risque de cotisations et réserves

Le montant de cotisations a diminué. De plus, l'écart entre le Best Estimate de l'exercice 2021 et 2022 provient du montant de Best Estimate de cotisations et de la hausse du montant de Best Estimate de sinistres. Les explications des calculs et variations des provisions Best Estimate sont explicitées au paragraphe 4.2.

Du fait de la baisse du volume de cotisations entre 2021 et 2022, la sensibilité de la Mutuelle à ce risque diminue légèrement également.

Exposition au risque de rachat

Il est estimé comme un pourcentage de la marge technique future le cas échéant. Ce risque demeure nul pour la Mutuelle.

Exposition au risque de catastrophe santé

Le risque de catastrophe correspond à la combinaison des trois risques suivants :

- Risque d'accident de masse,
- Risque de concentration²,
- Risque pandémique.

Le risque de concentration de catastrophes s'adresse uniquement « aux engagements d'assurance [...] d'indemnisation des travailleurs et aux engagements d'assurance [...]

² Le risque de concentration en catastrophe s'adresse uniquement « aux engagements d'assurance [...] d'indemnisation des travailleurs et aux engagements d'assurance [...] d'assurance collective de protection du revenu ».



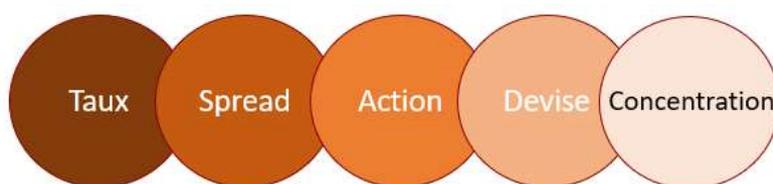
d'assurance collective de protection du revenu ». Dans le cas de la Mutuelle, le risque de concentration sera donc considéré comme nul.

Comme lors de l'exercice précédent, la Mutuelle a utilisé des données qui lui sont propres pour estimer la moyenne des sommes assurés pour le risque de pandémie et le risque de masse.

C.2 Risque de marché

Le risque de marché résulte des investissements effectués afin d'être constamment en capacité de respecter les engagements vis-à-vis de ses assurés.

Le risque de marché se compose de cinq sous-modules de risques :



Le SCR Marché est estimé à **1785 k€** au 31/12/2022.

Il est en baisse de 83 k€ par rapport à l'exercice précédent, ce qui résulte directement de l'évolution SCR Concentration et Spread suite à l'évolution de la durée des investissements.

C.3 Risque de crédit

Le risque de Crédit diminue légèrement par rapport à l'exercice précédent du fait que de la baisse du Compte chèque de la Banque postal.

L'ensemble des gérants de trésorerie étant des acteurs notés « A », la solidité financière des contreparties apparaît solide. La notation retenue est basée sur le principe de la seconde meilleure notation, le principe de la personne prudente est donc bien appliqué dans la stratégie d'investissement.

C.4 Risque de liquidité

Un seuil de trésorerie étant fixé afin d'assurer le respect permanent des engagements envers les assurés, le risque apparaît faible.

De plus, concernant les sinistres qui se déclareront lors du prochain exercice l'organisme estime annuellement un montant de cotisations futur afin de pallier un éventuel risque.

Dans le cadre de la crise sanitaire, le suivi de ce risque a fait l'objet d'une attention particulière afin de s'assurer de la capacité de l'organisme à honorer ses engagements.

Le montant total du bénéfice attendu inclus dans les primes futures est nul (cf. annexe).



C.5 Risque opérationnel

Le risque opérationnel est le risque de perte résultant de procédures internes inadaptées ou défectueuses, du personnel ou des systèmes, ou d'événements extérieurs. Il comprend également les risques juridiques, mais il exclut les risques de réputation et les risques résultant de décisions stratégiques.

Le risque opérationnel varie de manière non significative par rapport à l'exercice précédent.

C.6 Sensibilité aux risques

Dans le cadre de l'ORSA, divers tests de sensibilité ont été effectués. Les scénarios testés ont été les suivants :

- Une dérive à la hausse du ratio P/C en 2024,
- Hausse du nombre de contrats d'assurance due à l'acquisition d'un CSE en 2024,
- Combinaison des Stress-Test 1 et 2,
- Une variation des dépenses non escomptées en 2023,
- Une combinaison du risque cyberattaque et d'une indisponibilité potentielle des serveurs de la mutuelle en 2023,
- Un choc financier sur l'exercice 2023.

Quelle que soit la situation envisagée, la solvabilité restait très largement supérieure aux exigences réglementaires.

C.7 Autres informations

La Mutuelle Santé Eiffage Energie n'est exposée à aucune autre concentration importante de risques que la concentration de marché.

Aucune information autre que celles précitées n'est jugée importante au titre de l'exercice 2022.



D. Valorisation à des fins de solvabilité

D.1 Actifs

Actif	Valorisation Solvabilité 2
Placements	Valeur de marché
Immeubles	Valeur d'expertise
Actifs incorporels	Non valorisé car richesse non matérielle
Livrets, liquidités et cash à la banque	Valeur comptable
Créance	Valeur nette comptable
Autres actifs d'exploitation	Valeur comptable

La mise en transparence par type de risque est retenue le cas échéant en se basant sur des informations tirées de notices. Concernant l'actif en valeur comptable, l'évolution est assez faible, elle réside principalement dans la variation du montant des autres créances hors assurances et la diminution du montant alloué à la trésorerie. L'actif a baissé de 214 k€ par rapport à l'exercice 2021.

La valeur de l'actif entre vision comptable et économique diminue en raison de la baisse de certains actifs en valeur de marché notamment les OPC obligatoire qui ont été impacté par la hausse des taux.

<i>En k€</i>		Valeur économique 2022	Valeur économique 2021	Valeur Comptable 2022	Valeur Comptable 2021
Actifs	Goodwill			0	0
	Frais d'acquisition différés			0	0
	Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	21	21	21	21
	Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	11 743	11 905	12 248	12 231
	Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	3 299	3 281	3 550	3 550
	Actions	0	0	0	0
	Actions – non cotées	0	0	0	0
	Obligations	205	200	200	200
	Obligations d'État	0	0	0	0
	Obligations d'entreprise	0	0	0	0
	Titres structurés	205	200	200	200
	Organismes de placement collectif	892	1 094	1 151	1 151
	Produits dérivés	0	0	0	0
	Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	7 346	7 330	7 346	7 330
	Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	3	1	3	1
	Autres créances (hors assurance)	552	694	552	694
	Trésorerie et équivalents de trésorerie	470	560	470	560
Actifs d'impôts différés	0	27	0	0	
Total Actifs		12 789	13 208	13 294	13 508



D.2 Provisions techniques

La méthodologie de valorisation des provisions techniques en vision économique peut être segmentée en trois :

- Best Estimate de sinistres : provisions pour les sinistres déjà survenus,
- Best Estimate de cotisations : provisions pour les sinistres futurs,
- Marge de risque : Montant à ajouter aux Best Estimate précités en cas de cession de l'activité.

Best Estimate de sinistres :

Best Estimate de Sinistres valorisation	
Méthodologie retenue :	Chain Ladder
Frais retenus :	Frais de gestion, d'administration, de gestion des placements, autres charges techniques,
Actualisation :	Courbe des taux sans risque EIOPA
Commentaires :	Le facteur de développement de première année a été révisé (exclusion de la survenance 2017) La taxe COVID-19 actualisée sur 2 ans a été ajoutée au BE de sinistres

Le Best Estimate de Sinistres correspond à la moyenne pondérée par leur probabilité des flux de trésorerie futurs, compte tenu de la valeur temporelle de l'argent (valeur actuelle attendue des flux de trésorerie futurs), estimée sur la base de la courbe des taux sans risque. Cette valeur doit être calculée sur des informations actuelles et fiables et sur des hypothèses réalistes et spécifiques à l'entité.

Il doit prendre en compte l'ensemble des flux associés aux sinistres, participations aux bénéficiaires, frais d'administration, frais de gestion des sinistres et les frais d'acquisition des contrats futurs.

La méthode « Chain-Ladder » est celle utilisée par la Mutuelle pour l'estimation du Best Estimate de Sinistres.

Cette méthode est appliquée sur un triangle annuel.

Aux flux obtenus sont ensuite ajoutés les taux de frais suivants :

	2021	2022
Frais de gestion	6,7%	6,9%
Frais d'administration	0,9%	0,7%
Frais d'acquisition	0,2%	0,2%
Autres charges	0,536%	0,592%
Total	8,1%	8,3%



Ces frais ($Frais_{provisions}$) sont déterminés comme suit :

$$Frais_{provisions} = Provisions * \frac{Frais}{Prestations}$$

Les frais d'acquisition de nouvelles affaires sont retenus dans le calcul du Best Estimate de cotisations.

Une fois les flux mensuels y compris frais obtenus, ils sont regroupés par année de développement afin d'être actualisés selon la courbe des taux délivrée par l'EIOPA au 31/12/2022.

La courbe des taux retenue est celle sans ajustement de la volatilité.

L'ensemble des contrats proposés par la Mutuelle a pour échéance le 31 décembre de l'année en cours, par conséquent aucune provision pour cotisations non acquises n'est comptabilisée.

Au 31/12/2022 le Best Estimate de Sinistres est évalué à 1 148 k€. Il était de l'ordre de 1 136 k€ lors de l'exercice 2021.

Best Estimate de cotisations :

Best Estimate de Cotisations valorisation	
Méthodologie retenue :	P/C cible pour l'année prochaine
Frais retenus :	Frais de gestion, d'administration, de gestion des placements, d'acquisition, autres charges techniques,
Actualisation :	Courbe des taux sans risque EIOPA
Commentaires :	Le ratio projeté est comparé à la moyenne des deux exercices antérieurs

Le ratio de sinistralité de l'exercice 2023 a été estimé à 101%. Il est estimé comme la moyenne des trois derniers exercices auxquels est ajoutée une hausse de 1% due à un effet de tendance observée. Le ratio de sinistralité de l'exercice 2022 estimé au 31/12/2021 était de 100%.

D.3 Autres passifs

Marge de risque :

La Marge de Risque correspond au montant qu'il faut ajouter aux provisions techniques pour qu'un autre assureur accepte de reprendre le passif de l'organisme. Elle est estimée conformément aux guidelines publiées par l'EIOPA, la marge de risque pour le portefeuille global des engagements d'assurance.

La marge de risque est estimée à **142 k€** au titre de l'exercice 2022. Cette dernière a diminué puisqu'elle était estimée à 151 k€ lors du précédent exercice.



Impôts différés :

Impôts différés	Définition
IDA – Impôts différés actifs	Crédit d'impôt résultant d'une baisse de valorisation des fonds propres entre passage du bilan comptable au bilan économique (exemple : BE > PSAP)
IDP – Impôts différés passifs	Surplus d'impôt résultant d'une hausse de valorisation des fonds propres entre passage du bilan comptable au bilan économique (exemple : les Plus values latentes)
Impôts différés nets actifs	Dans le cas où l'impôt différé net actif est positif, il sera pris en compte uniquement si l'organisme est capable de justifier le fait qu'il sera en mesure de faire du résultat lors du prochain exercice. En effet, si ce n'est pas le cas, ce dernier ne peut accumuler des crédits d'impôt.

Au 31/12/2022, les impôts différés actifs et les impôts différés passifs s'élèvent tous les deux à 27 k€.

Le passif économique a augmenté de 104 k€ par rapport à 2021 et s'explique par l'augmentation de la valeur du Best Estimate de 151 k€ par rapport à l'exercice précédent. Les dettes et la marge de risques diminuent légèrement.

<i>En k€</i>		Valeur économique	Valeur économique	Valeur Comptable	Valeur Comptable
		2022	2021	2022	2021
Passifs	Provisions techniques non-vie	1 433	1 288	1 015	1 119
	Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	1 433	1 288	1 015	1 119
	Meilleure estimation	1 290	1 136		
	<i>Best Estimate de Cotisations</i>	142	0		
	<i>Best Estimate de Sinistres</i>	1 148	1 136		
	Marge de risque	142	151		
	Autres provisions techniques	0		269	269
	Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	115	124	115	124
	Autres dettes (hors assurance)	460	466	460	466
	Passifs d'impôts différés	0	27	0	0
	Total passifs	2 008	1 904	1 859	1 978

D.4 Méthodes de valorisation alternatives

Aucune méthode de valorisation alternative autre que celles mentionnées précédemment n'est utilisée.

D.5 Autres informations

Aucune autre différence de valorisation que celles précitées n'a été effectuée entre le passage de la vision comptable à la vision économique du bilan.



E. Gestion du capital

E.1 Fonds propres

Les fonds propres se décomposent en trois catégories désignées par le terme « Tier ». La classification des fonds propres dans chacun des Tier 1, 2 ou 3 va dépendre du niveau de disponibilité de ces derniers.

Décomposition des Fonds Propres au 31/12/2022 :

Tier 1 – disponible de manière totale et inconditionnelle	Tier 2 – disponible sous la réalisation de certaines conditions	Tier 3 – Autres que Tier 1 et 2	Capital Eligible
10 781 K€	0 K€	0 K€	10 781 K€

Le montant de Capital Eligible est ainsi évalué à **10 781 k€** au titre de l'exercice 2022 (11 303 k€ en 2021).

L'horizon temporel utilisé pour la planification des activités est de 5 ans. Sur cet horizon, aucun changement important sur la qualité des fonds propres et sa composition n'a été relevé (constitution de Tier 1 uniquement).

E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

Les fonds propres doivent être suffisants afin de couvrir :

- Le MCR (Minimum Capital Requirement) qui représente le niveau minimum de fonds propres en dessous duquel l'intervention de l'Autorité de Contrôle sera automatique,
- Le SCR défini dans l'introduction.

Les résultats du SCR au 31/12/2022 et au 31/12/2021 sont les suivants :

Risques (K €)	2021	2022	Variation
Marché	1 868	1 785	-83
Contrepartie	135	109	-26
Santé	2 021	1 983	-37
BSCR	3 121	3 018	-103
Opérationnel	341	340	-1
Ajustement	/	/	/
SCR	3 461	3 357	-104

Le SCR au 31/12/2022 s'élève ainsi à **3 357 k€** contre **3 461 K€** à fin 2021.



Le SCR a connu une diminution de 104 k€ entre les deux derniers exercices. Cela s'explique principalement par la baisse du SCR Marché.

Le MCR au 31/12/2022 est de **2 700 k€**. Ce dernier a évolué par rapport à l'exercice précédent puisqu'il était de 2 500 k€.

Ratio de solvabilité

En K€	2021	2022	Ecart (points de base)
SCR	3 461	3 357	-105
Fonds Propres Economiques	11 304	10 781	-523
Ratio du SCR	327%	321%	-5 pts
Ratio du MCR	452%	399%	-53 pts

Au 31/12/2022, le ratio de couverture du SCR est de 321% et diminue légèrement par rapport à l'exercice précédent.

Le MCR étant à 2 700 k€, le ratio a diminué en écho avec la baisse des fonds propres.

E.3 Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis

Ce sous-module n'est pas utilisé.

E.4 Différences entre la formule standard et tout le modèle interne utilisé

Aucun modèle interne afin de calculer les exigences de solvabilité réglementaire.

E.5 Non-respect du minimum de solvabilité requis et non-respect du capital de solvabilité requis

Les exigences de capitaux réglementaires sont largement respectées et, par conséquent, pas concernées par ce paragraphe.

E.6 Autres informations

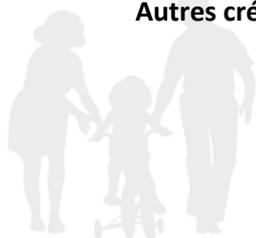
Aucune autre évaluation concernant la gestion du capital n'a été effectuée.



F. Annexes (en k€)

F.1 S.02.01.02

Bilan - Actifs	Valeur Solvabilité II	
		C0010
Goodwill	R0010	
Frais d'acquisition différés	R0020	
Immobilisations incorporelles	R0030	0,00
Actifs d'impôts différés	R0040	0,00
Excédent du régime de retraite	R0050	0,00
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	21 028,00
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	11 742 816,00
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	3 299 301,00
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	0,00
Actions	R0100	0,00
Actions – cotées	R0110	0,00
Actions – non cotées	R0120	0,00
Obligations	R0130	205 000,00
Obligations d'État	R0140	0,00
Obligations d'entreprise	R0150	0,00
Titres structurés	R0160	205 000,00
Titres garantis	R0170	0,00
Organismes de placement collectif	R0180	892 075,00
Produits dérivés	R0190	0,00
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	7 346 440,00
Autres investissements	R0210	0,00
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	0,00
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	0,00
Avances sur police	R0240	0,00
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	0,00
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	0,00
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	0,00
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	0,00
Non-vie hors santé	R0290	0,00
Santé similaire à la non-vie	R0300	0,00
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	0,00
Santé similaire à la vie	R0320	0,00
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	0,00
Vie UC et indexés	R0340	0,00
Dépôts auprès des cédantes	R0350	0,00
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	2 583,40
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	0,00
Autres créances (hors assurance)	R0380	552 265,43



Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0,00
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0,00
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	470 030,00
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	0,00
Total Actifs	R0500	12 788 722,83



Bilan - Passifs	Valeur Solvabilité II C0010
Provisions techniques non-vie	R0510 1 432 655,87
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520 0,00
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530 0,00
Meilleure estimation	R0540 0,00
Marge de risque	R0550 0,00
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560 1 432 655,87
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570 0,00
Meilleure estimation	R0580 1 290 346,00
Marge de risque	R0590 142 309,87
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600 0,00
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610 0,00
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620 0,00
Meilleure estimation	R0630 0,00
Marge de risque	R0640 0,00
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650 0,00
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660 0,00
Meilleure estimation	R0670 0,00
Marge de risque	R0680 0,00
Provisions techniques UC et indexés	R0690 0,00
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700 0,00
Meilleure estimation	R0710 0,00
Marge de risque	R0720 0,00
Autres provisions techniques	R0730
Passifs éventuels	R0740 0,00
Provisions autres que les provisions techniques	R0750 0,00
Provisions pour retraite	R0760 0,00
Dépôts des réassureurs	R0770 0,00
Passifs d'impôts différés	R0780 0,00
Produits dérivés	R0790 0,00
Dettes envers des établissements de crédit	R0800 0,00
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810 0,00
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820 115 168,56
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830 0,00
Autres dettes (hors assurance)	R0840 460 275,00
Passifs subordonnés	R0850 0,00
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860 0,00
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870 0,00
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880 0,00
Total passifs	R0900 2 008 099,43
Excédent d'actif sur passif	R1000 10 780 623,40



F.2 S.17.01.02

Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Frais médicaux	Perte de revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages	Assurance de responsabilité civile	Crédit caution	Protection Juridique	Assistance	Divers	Réassurance santé non proportion	Réassurance accidents non	Réassurance maritime, aérienne et	Réassurance dommages non	Total engagements en non-vie
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					0,00
Assurance directe	R0020																	0,00
Réassurance proportionnelle acceptée	R0030																	0,00
Réassurance non proportionnelle acceptée	R0040																	0,00
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance	R0050																	0,00
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation																		
Provisions pour primes																		
Brut - Total	R0060	142 036,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					142 036,00
Brut - Assurance directe	R0070	142 036,00	0,00							0,00	0,00	0,00	0,00					142 036,00
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0080																	0,00
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0090																	0,00
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance des véhicules de titrisation	R0100	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Montants recouvrables au titre de la réassurance (hors véhicules de titrisation)	R0110	0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	0,00					0,00
Montants recouvrables au titre des véhicules de titrisation avant ajustement	R0120																	0,00
Montants recouvrables au titre de la réassurance finie avant ajustement	R0130																	0,00
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance des véhicules de titrisation	R0140	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	142 036,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	142 036,00
Provisions pour sinistres																		
Brut - Total	R0160	1 148 310,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 148 310,00
Brut - Assurance directe	R0170	1 148 310,00	0,00							0,00	0,00	0,00	0,00					1 148 310,00
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0180																	0,00
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0190																	0,00
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance des véhicules de titrisation	R0200	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Montants recouvrables au titre de la réassurance (hors véhicules de titrisation)	R0210	0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	0,00					0,00
Montants recouvrables au titre des véhicules de titrisation avant ajustement	R0220																	0,00
Montants recouvrables au titre de la réassurance finie avant ajustement	R0230																	0,00
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance des véhicules de titrisation	R0240	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	1 148 310,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 148 310,00
Total meilleure estimation - Brut	R0260	1 290 346,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 290 346,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 290 346,00
Total meilleure estimation - Net	R0270	1 290 346,00	0,00							0,00	0,00	0,00	0,00					1 290 346,00
Marge de risque	R0280	142 309,87	0,00							0,00	0,00	0,00	0,00					142 309,87
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques																		
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Meilleure estimation	R0300	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marge de risque	R0310	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Frais médicaux	Perte de revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages	Assurance de responsabilité civile	Crédit caution	Protection Juridique	Assistance	Divers	Réassurance santé non proportion	Réassurance accidents non	Réassurance maritime, aérienne et	Réassurance dommages non	Total engagements en non-vie
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
Provisions techniques																		
Provisions techniques - total	R0320	1 432 655,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 432 655,87
Montants recouvrables au titre de la réassurance des véhicules de titrisation	R0330	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance	R0340	1 432 655,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 432 655,87
Ligne d'activité: segmentation plus poussée (par groupe de risques)																		
Provisions pour primes - Nombre total de groupes de risques homogènes	R0350																	
Provisions pour sinistres - Nombre total de groupes de risques homogènes	R0360																	
Flux de trésorerie de la meilleure estimation provisions pour sinistres																		
Sorties de trésorerie																		
Prestations et sinistres futurs	R0370	1 116 876,00	0,00							0,00	0,00	0,00	0,00					1 116 876,00
Dépenses futures et autres sorties de trésorerie	R0380	0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	0,00					0,00
Entrées de trésorerie																		
Primes futures	R0390	10 974 840,00	0,00							0,00	0,00	0,00	0,00					10 974 840,00
Autres entrées de trésorerie (y compris montants recouvrables au titre de la réassurance)	R0400	0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	0,00					0,00
Flux de trésorerie de la meilleure estimation provisions pour sinistres																		
Sorties de trésorerie																		
Prestations et sinistres futurs	R0410	1 060 623,00	0,00							0,00	0,00	0,00	0,00					1 060 623,00
Dépenses futures et autres sorties de trésorerie	R0420	87 687,00	0,00							0,00	0,00	0,00	0,00					87 687,00
Entrées de trésorerie																		
Primes futures	R0430	0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	0,00					0,00
Autres entrées de trésorerie (y compris montants recouvrables au titre de la réassurance)	R0440	0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	0,00					0,00
Pourcentage de la meilleure estimation brute calculée à l'aide de la mesure transitoire	R0450																	0,00
Meilleure estimation faisant l'objet de la mesure transitoire	R0460																	0,00
Provisions techniques hors mesure transitoire sur les taux de réassurance	R0470																	0,00
Meilleure estimation faisant l'objet de la correction pour volatilité et autres	R0480																	0,00
Provisions techniques hors correction pour volatilité et autres	R0490																	0,00



F.3 S.19.01.21

Frais médicaux		Année de développement																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Sinistres payés bruts (non cumulés)		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15&+																																																																																																																																																																																																																																																																																																
Année		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160																																																																																																																																																																																																																																																																																																
Précédentes	R0100																	N-14	R0110																	N-13	R0120																	N-12	R0130																	N-11	R0140																	N-10	R0150																	N-9	R0160																	N-8	R0170																	N-7	R0180	8 883 486,38	669 134,40	20 603,36	900,78	195,50	75,86	0,00										N-6	R0190	8 795 597,65	659 380,96	30 926,92	915,24	239,81	0,00											N-5	R0200	8 431 514,43	1 054 899,83	23 927,36	412,24	123,19												N-4	R0210	8 927 395,89	927 905,61	18 701,81	10 324,91													N-3	R0220	9 304 322,26	722 285,08	23 810,81														N-2	R0230	8 520 961,29	809 337,87															N-1	R0240	9 704 157,92																N	R0250																	Total	R0260																
N-14	R0110																	N-13	R0120																	N-12	R0130																	N-11	R0140																	N-10	R0150																	N-9	R0160																	N-8	R0170																	N-7	R0180	8 883 486,38	669 134,40	20 603,36	900,78	195,50	75,86	0,00										N-6	R0190	8 795 597,65	659 380,96	30 926,92	915,24	239,81	0,00											N-5	R0200	8 431 514,43	1 054 899,83	23 927,36	412,24	123,19												N-4	R0210	8 927 395,89	927 905,61	18 701,81	10 324,91													N-3	R0220	9 304 322,26	722 285,08	23 810,81														N-2	R0230	8 520 961,29	809 337,87															N-1	R0240	9 704 157,92																N	R0250																	Total	R0260																																		
N-13	R0120																	N-12	R0130																	N-11	R0140																	N-10	R0150																	N-9	R0160																	N-8	R0170																	N-7	R0180	8 883 486,38	669 134,40	20 603,36	900,78	195,50	75,86	0,00										N-6	R0190	8 795 597,65	659 380,96	30 926,92	915,24	239,81	0,00											N-5	R0200	8 431 514,43	1 054 899,83	23 927,36	412,24	123,19												N-4	R0210	8 927 395,89	927 905,61	18 701,81	10 324,91													N-3	R0220	9 304 322,26	722 285,08	23 810,81														N-2	R0230	8 520 961,29	809 337,87															N-1	R0240	9 704 157,92																N	R0250																	Total	R0260																																																				
N-12	R0130																	N-11	R0140																	N-10	R0150																	N-9	R0160																	N-8	R0170																	N-7	R0180	8 883 486,38	669 134,40	20 603,36	900,78	195,50	75,86	0,00										N-6	R0190	8 795 597,65	659 380,96	30 926,92	915,24	239,81	0,00											N-5	R0200	8 431 514,43	1 054 899,83	23 927,36	412,24	123,19												N-4	R0210	8 927 395,89	927 905,61	18 701,81	10 324,91													N-3	R0220	9 304 322,26	722 285,08	23 810,81														N-2	R0230	8 520 961,29	809 337,87															N-1	R0240	9 704 157,92																N	R0250																	Total	R0260																																																																						
N-11	R0140																	N-10	R0150																	N-9	R0160																	N-8	R0170																	N-7	R0180	8 883 486,38	669 134,40	20 603,36	900,78	195,50	75,86	0,00										N-6	R0190	8 795 597,65	659 380,96	30 926,92	915,24	239,81	0,00											N-5	R0200	8 431 514,43	1 054 899,83	23 927,36	412,24	123,19												N-4	R0210	8 927 395,89	927 905,61	18 701,81	10 324,91													N-3	R0220	9 304 322,26	722 285,08	23 810,81														N-2	R0230	8 520 961,29	809 337,87															N-1	R0240	9 704 157,92																N	R0250																	Total	R0260																																																																																								
N-10	R0150																	N-9	R0160																	N-8	R0170																	N-7	R0180	8 883 486,38	669 134,40	20 603,36	900,78	195,50	75,86	0,00										N-6	R0190	8 795 597,65	659 380,96	30 926,92	915,24	239,81	0,00											N-5	R0200	8 431 514,43	1 054 899,83	23 927,36	412,24	123,19												N-4	R0210	8 927 395,89	927 905,61	18 701,81	10 324,91													N-3	R0220	9 304 322,26	722 285,08	23 810,81														N-2	R0230	8 520 961,29	809 337,87															N-1	R0240	9 704 157,92																N	R0250																	Total	R0260																																																																																																										
N-9	R0160																	N-8	R0170																	N-7	R0180	8 883 486,38	669 134,40	20 603,36	900,78	195,50	75,86	0,00										N-6	R0190	8 795 597,65	659 380,96	30 926,92	915,24	239,81	0,00											N-5	R0200	8 431 514,43	1 054 899,83	23 927,36	412,24	123,19												N-4	R0210	8 927 395,89	927 905,61	18 701,81	10 324,91													N-3	R0220	9 304 322,26	722 285,08	23 810,81														N-2	R0230	8 520 961,29	809 337,87															N-1	R0240	9 704 157,92																N	R0250																	Total	R0260																																																																																																																												
N-8	R0170																	N-7	R0180	8 883 486,38	669 134,40	20 603,36	900,78	195,50	75,86	0,00										N-6	R0190	8 795 597,65	659 380,96	30 926,92	915,24	239,81	0,00											N-5	R0200	8 431 514,43	1 054 899,83	23 927,36	412,24	123,19												N-4	R0210	8 927 395,89	927 905,61	18 701,81	10 324,91													N-3	R0220	9 304 322,26	722 285,08	23 810,81														N-2	R0230	8 520 961,29	809 337,87															N-1	R0240	9 704 157,92																N	R0250																	Total	R0260																																																																																																																																														
N-7	R0180	8 883 486,38	669 134,40	20 603,36	900,78	195,50	75,86	0,00										N-6	R0190	8 795 597,65	659 380,96	30 926,92	915,24	239,81	0,00											N-5	R0200	8 431 514,43	1 054 899,83	23 927,36	412,24	123,19												N-4	R0210	8 927 395,89	927 905,61	18 701,81	10 324,91													N-3	R0220	9 304 322,26	722 285,08	23 810,81														N-2	R0230	8 520 961,29	809 337,87															N-1	R0240	9 704 157,92																N	R0250																	Total	R0260																																																																																																																																																																
N-6	R0190	8 795 597,65	659 380,96	30 926,92	915,24	239,81	0,00											N-5	R0200	8 431 514,43	1 054 899,83	23 927,36	412,24	123,19												N-4	R0210	8 927 395,89	927 905,61	18 701,81	10 324,91													N-3	R0220	9 304 322,26	722 285,08	23 810,81														N-2	R0230	8 520 961,29	809 337,87															N-1	R0240	9 704 157,92																N	R0250																	Total	R0260																																																																																																																																																																																		
N-5	R0200	8 431 514,43	1 054 899,83	23 927,36	412,24	123,19												N-4	R0210	8 927 395,89	927 905,61	18 701,81	10 324,91													N-3	R0220	9 304 322,26	722 285,08	23 810,81														N-2	R0230	8 520 961,29	809 337,87															N-1	R0240	9 704 157,92																N	R0250																	Total	R0260																																																																																																																																																																																																				
N-4	R0210	8 927 395,89	927 905,61	18 701,81	10 324,91													N-3	R0220	9 304 322,26	722 285,08	23 810,81														N-2	R0230	8 520 961,29	809 337,87															N-1	R0240	9 704 157,92																N	R0250																	Total	R0260																																																																																																																																																																																																																						
N-3	R0220	9 304 322,26	722 285,08	23 810,81														N-2	R0230	8 520 961,29	809 337,87															N-1	R0240	9 704 157,92																N	R0250																	Total	R0260																																																																																																																																																																																																																																								
N-2	R0230	8 520 961,29	809 337,87															N-1	R0240	9 704 157,92																N	R0250																	Total	R0260																																																																																																																																																																																																																																																										
N-1	R0240	9 704 157,92																N	R0250																	Total	R0260																																																																																																																																																																																																																																																																												
N	R0250																	Total	R0260																																																																																																																																																																																																																																																																																														
Total	R0260																																																																																																																																																																																																																																																																																																																

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées		Année de développement																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Année		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15&+																																																																																																																																																																																																																																																																																																
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300	C0310	C0320	C0330	C0340	C0350																																																																																																																																																																																																																																																																																																
Précédentes	R0100																	N-14	R0110																	N-13	R0120																	N-12	R0130																	N-11	R0140																	N-10	R0150																	N-9	R0160																	N-8	R0170																	N-7	R0180						0,00	0,00	34,59									N-6	R0190				222,17	79,00	160,38											N-5	R0200			1 253,53	228,00	215,22												N-4	R0210		29 954,88	1 028,00	567,70													N-3	R0220	877 492,53	167 013,00	4 763,46														N-2	R0230	1 074 581,00	28 893,77															N-1	R0240	1 094 838,50																N	R0250																	Total	R0260																
N-14	R0110																	N-13	R0120																	N-12	R0130																	N-11	R0140																	N-10	R0150																	N-9	R0160																	N-8	R0170																	N-7	R0180						0,00	0,00	34,59									N-6	R0190				222,17	79,00	160,38											N-5	R0200			1 253,53	228,00	215,22												N-4	R0210		29 954,88	1 028,00	567,70													N-3	R0220	877 492,53	167 013,00	4 763,46														N-2	R0230	1 074 581,00	28 893,77															N-1	R0240	1 094 838,50																N	R0250																	Total	R0260																																		
N-13	R0120																	N-12	R0130																	N-11	R0140																	N-10	R0150																	N-9	R0160																	N-8	R0170																	N-7	R0180						0,00	0,00	34,59									N-6	R0190				222,17	79,00	160,38											N-5	R0200			1 253,53	228,00	215,22												N-4	R0210		29 954,88	1 028,00	567,70													N-3	R0220	877 492,53	167 013,00	4 763,46														N-2	R0230	1 074 581,00	28 893,77															N-1	R0240	1 094 838,50																N	R0250																	Total	R0260																																																				
N-12	R0130																	N-11	R0140																	N-10	R0150																	N-9	R0160																	N-8	R0170																	N-7	R0180						0,00	0,00	34,59									N-6	R0190				222,17	79,00	160,38											N-5	R0200			1 253,53	228,00	215,22												N-4	R0210		29 954,88	1 028,00	567,70													N-3	R0220	877 492,53	167 013,00	4 763,46														N-2	R0230	1 074 581,00	28 893,77															N-1	R0240	1 094 838,50																N	R0250																	Total	R0260																																																																						
N-11	R0140																	N-10	R0150																	N-9	R0160																	N-8	R0170																	N-7	R0180						0,00	0,00	34,59									N-6	R0190				222,17	79,00	160,38											N-5	R0200			1 253,53	228,00	215,22												N-4	R0210		29 954,88	1 028,00	567,70													N-3	R0220	877 492,53	167 013,00	4 763,46														N-2	R0230	1 074 581,00	28 893,77															N-1	R0240	1 094 838,50																N	R0250																	Total	R0260																																																																																								
N-10	R0150																	N-9	R0160																	N-8	R0170																	N-7	R0180						0,00	0,00	34,59									N-6	R0190				222,17	79,00	160,38											N-5	R0200			1 253,53	228,00	215,22												N-4	R0210		29 954,88	1 028,00	567,70													N-3	R0220	877 492,53	167 013,00	4 763,46														N-2	R0230	1 074 581,00	28 893,77															N-1	R0240	1 094 838,50																N	R0250																	Total	R0260																																																																																																										
N-9	R0160																	N-8	R0170																	N-7	R0180						0,00	0,00	34,59									N-6	R0190				222,17	79,00	160,38											N-5	R0200			1 253,53	228,00	215,22												N-4	R0210		29 954,88	1 028,00	567,70													N-3	R0220	877 492,53	167 013,00	4 763,46														N-2	R0230	1 074 581,00	28 893,77															N-1	R0240	1 094 838,50																N	R0250																	Total	R0260																																																																																																																												
N-8	R0170																	N-7	R0180						0,00	0,00	34,59									N-6	R0190				222,17	79,00	160,38											N-5	R0200			1 253,53	228,00	215,22												N-4	R0210		29 954,88	1 028,00	567,70													N-3	R0220	877 492,53	167 013,00	4 763,46														N-2	R0230	1 074 581,00	28 893,77															N-1	R0240	1 094 838,50																N	R0250																	Total	R0260																																																																																																																																														
N-7	R0180						0,00	0,00	34,59									N-6	R0190				222,17	79,00	160,38											N-5	R0200			1 253,53	228,00	215,22												N-4	R0210		29 954,88	1 028,00	567,70													N-3	R0220	877 492,53	167 013,00	4 763,46														N-2	R0230	1 074 581,00	28 893,77															N-1	R0240	1 094 838,50																N	R0250																	Total	R0260																																																																																																																																																																
N-6	R0190				222,17	79,00	160,38											N-5	R0200			1 253,53	228,00	215,22												N-4	R0210		29 954,88	1 028,00	567,70													N-3	R0220	877 492,53	167 013,00	4 763,46														N-2	R0230	1 074 581,00	28 893,77															N-1	R0240	1 094 838,50																N	R0250																	Total	R0260																																																																																																																																																																																		
N-5	R0200			1 253,53	228,00	215,22												N-4	R0210		29 954,88	1 028,00	567,70													N-3	R0220	877 492,53	167 013,00	4 763,46														N-2	R0230	1 074 581,00	28 893,77															N-1	R0240	1 094 838,50																N	R0250																	Total	R0260																																																																																																																																																																																																				
N-4	R0210		29 954,88	1 028,00	567,70													N-3	R0220	877 492,53	167 013,00	4 763,46														N-2	R0230	1 074 581,00	28 893,77															N-1	R0240	1 094 838,50																N	R0250																	Total	R0260																																																																																																																																																																																																																						
N-3	R0220	877 492,53	167 013,00	4 763,46														N-2	R0230	1 074 581,00	28 893,77															N-1	R0240	1 094 838,50																N	R0250																	Total	R0260																																																																																																																																																																																																																																								
N-2	R0230	1 074 581,00	28 893,77															N-1	R0240	1 094 838,50																N	R0250																	Total	R0260																																																																																																																																																																																																																																																										
N-1	R0240	1 094 838,50																N	R0250																	Total	R0260																																																																																																																																																																																																																																																																												
N	R0250																	Total	R0260																																																																																																																																																																																																																																																																																														
Total	R0260																																																																																																																																																																																																																																																																																																																



F.4 S.23.01.01

		Total C0010	Niveau 1 - Non restreint C0020	Niveau 1 - Restreint C0030	Niveau 2 C0040	Niveau 3 C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	0,00	0,00		0,00	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	0,00	0,00		0,00	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalen	R0040	228 600,00	228 600,00		0,00	
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0,00		0,00	0,00	0,00
Fonds excédentaires	R0070	0,00	0,00			
Actions de préférence	R0090	0,00		0,00	0,00	0,00
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0,00		0,00	0,00	0,00
Réserve de réconciliation	R0130	10 552 023,40	10 552 023,40			
Passifs subordonnés	R0140	0,00		0,00	0,00	0,00
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0,00				0,00
Autres éléments approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de bas	R0180	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve	R0220	0,00				
Déductions						
Déductions pour participations dans d'autres entreprises financières, y compris des ent	R0230	0,00	0,00	0,00		
Total fonds propres de base après déductions	R0290	10 780 623,40	10 780 623,40	0,00	0,00	0,00
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300	0,00			0,00	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalen	R0310	0,00			0,00	
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320	0,00			0,00	0,00
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordc	R0330	0,00			0,00	0,00
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/	R0340	0,00			0,00	
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directiv	R0350	0,00			0,00	0,00
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	0,00			0,00	
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, premier alinéa, de l	R0370	0,00			0,00	0,00
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	0,00			0,00	0,00
Total fonds propres auxiliaires						
	R0400	0,00			0,00	0,00
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	10 780 623,40	10 780 623,40	0,00	0,00	0,00
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	10 780 623,40	10 780 623,40	0,00	0,00	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	10 780 623,40	10 780 623,40	0,00	0,00	0,00
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	10 780 623,40	10 780 623,40	0,00	0,00	
SCR	R0580	3 357 438,73				
MCR	R0600	2 700 000,00				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	321%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	399%				
QRT S.23.01.03						
Total						
	C0060					
Réserve de réconciliation						
Excédent d'actif sur passif	R0700	10 780 623,40				
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	0,00				
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	0,00				
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	228 600,00				
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles so	R0740	0,00				
Réserve de réconciliation	R0760	10 552 023,40				
Bénéfices attendus						
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	0,00				
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	0,00				
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	0,00				



F.5 S.25.01.21

Capital de solvabilité requis - pour les entreprises qui utilisent la formule standard		Capital de solvabilité requis net
		C0030
Risque de marché	R0010	1 784 968,41
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	108 576,32
Risque de souscription en vie	R0030	0,00
Risque de souscription en santé	R0040	1 983 446,25
Risque de souscription en non-vie	R0050	0,00
Diversification	R0060	-859 254,28
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	
Capital de solvabilité requis de base	R0100	3 017 736,71
		C0100
Ajustement du fait de l'agrégation des nSCR des FC/PAE	R0120	
Risque opérationnel	R0130	339 702,02
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	0,00
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	0,00
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	3 357 438,73
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	3 357 438,73
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	
Méthode utilisée pour calculer l'ajustement dû à l'agrégation des nSCR des FC/PAE.	R0450	4 - Pas d'ajustement
Prestations discrétionnaires futures nettes	R0460	0,00



F.6 S.28.01.01

Minimum de capital requis (MCR) - Activité d'assurance non-vie uniquement ou de réassurance		C0010	
Résultat MCR NL	R0010	592 846,09	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	1 290 346,00	11 323 400,65
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	0,00	0,00
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040	0,00	0,00
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050	0,00	0,00
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060	0,00	0,00
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070	0,00	0,00
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	0,00	0,00
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	0,00	0,00
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	0,00	0,00
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	0,00	0,00
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	0,00	0,00
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	0,00	0,00
Réassurance santé non proportionnelle	R0140	0,00	0,00
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150	0,00	0,00
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160	0,00	0,00
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170	0,00	0,00
Minimum de capital requis (MCR) - Activité d'assurance vie uniquement ou de réassurance		C0040	
Résultat MCR L	R0200	0,00	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties	R0210	0,00	
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures	R0220	0,00	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	0,00	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	0,00	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance	R0250		0,00
Calcul du MCR global		C0070	
MCR linéaire	R0300	592 846,09	
Capital de solvabilité requis	R0310	3 357 438,73	
Plafond du MCR	R0320	1 510 847,43	
Plancher du MCR	R0330	839 359,68	
MCR combiné	R0340	839 359,68	
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	2 700 000,00	
Minimum Capital Requirement	R0400	2 700 000,00	



G. Lexique

Bilan économique : Il s'agit du bilan de l'organisme tenant compte de la valeur actualisée de l'ensemble des flux futurs de trésoreries et de la valeur de marché des placements.

Fonds Propres Économiques : Niveau de richesse d'un organisme d'assurance. Il correspond à la différence entre l'Actif et le Passif du Bilan économique.

SCR (Capital de Solvabilité Requis) : Perte survenant avec une probabilité de 0,5% à horizon 1 an. Dans un souci de vulgarisation, on parle souvent de perte bicentenaire.

MCR (Minimum de Capital Requis) : Seuil au-dessous duquel le montant de Fonds Propres économiques ne peut passer sous peine de se faire retirer son agrément.

